



MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2018

Nombre de membres en

exercice: 15

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille dix-huit et le six décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

Sont présents: Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Jean-Christophe DEPOISIER, Sabine GINGEMBRE, Danièle GALLIERE, Patrice DURAND, Natacha GROSSO, Samuel CALDIER, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM,

Représentés: Franck FONADE par Patrice DURAND

Excusés: Valérie PRADEILLES

Absents:

Secrétaire de séance: Alain SOBLECHERO

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Lozère

Communauté de communes Cœur de Lozère : approbation du montant des charges transférées

Transfert des compétences Eau et assainissement

Transport scolaire 2017/2018

Tarifs des cimetières

Tarifs et vente de bois

RIFSEEP

Avancement (quotas et postes)

Décisions modificatives

Borne de recharge électrique : modification convention avec le SDEE et solde de l'opération

RPQS

Questions diverses :

Point sur les travaux

Point sur le Groupe Scolaire

Point sur la saison estivale

Délibérations du conseil:

Modification des statuts de la Communauté de commune Cœur de Lozère

Monsieur le Maire expose qu'après délibération de la Communauté de communes Cœur de Lozère en date du 8 novembre 2018 et approbation concomitante par délibération des communes membres, et en application de l'arrêté préfectoral 2017-355-003, les compétences transférées des communes vers la communauté de communes sont les suivantes :

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT,
- Eau potable : production, transport, stockage et distribution,
- Eaux pluviales urbaines,
- Village vacances Le Colombier au Chapitre,
- Centre d'Hébergement Le Chalet au Chapitre,
- Auberge de Jeunesse au Chapitre,
- Parcours acrobatique Accrobranche sur le Causse de Mende,
- Perception de la Taxe de séjour

Après débat, la proposition est soumise au vote et adoptée avec 13 Pours et 5 Abstentions.

Approbation du montant des charges transférées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- *d'approuver* le montant du transfert des charges tel que défini par la CLET, soit un montant de **529 €**, déterminant une attribution de compensation négative à hauteur de **25 587 €**.

Bilan du transport scolaire

Sur l'année scolaire 2017/2018, 6 élèves ont utilisé le transport scolaire pour un coût pour la commune de 2 274 euros.

Exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Afin de bénéficier des compétences du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est proposé de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Signature par convention.

Vente de bois

Le Conseil Municipal décide de vendre le bois entreposé au Stade de Rouffiac au prix de 25 euros le stère non débité.

RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Le régime indemnitaire des agents techniques transférés de la communauté de communes étant différent de celui de la commune, il est proposé une harmonisation des primes.

La Commission Administrative Paritaire procédera à la validation du RIFSEEP

Avancement de grade

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide de fixer le quota d'avancement de grade à 50 % pour les grades d'adjoint technique principal et 35 % pour les adjoints techniques.

Décision modificative

Annulation d'un loyer sur exercice antérieur pour un montant de 385 euros.

Intégration du programme voirie 2017.

Budget de fonctionnement abondé en dépense pour équilibrer le chapitre 011 Salaires.

Inscription de dépenses supplémentaires sur l'opération Aménagement des Fonts pris sur l'opération Fibre Optique.

Contribution annuelle de la commune aux frais de fonctionnement de la borne de recharge pour les véhicules électriques pour un montant de 300 euros.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau

Présentation du rapport.

Acquisition foncière

La pompe de relevage communale étant située sur la commune de Saint-Bauzile, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de la parcelle pour un montant de 1 euro le m². Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Vente de bois au prix de 25 euros le m³ en longueur de 2m à récupérer sur place.

Liste électorale : commission de contrôle

Pour les communes inférieures à 1 000 habitants, il convient de désigner un conseiller municipal.

Patrice DURAND est désigné.

Bilan saison touristique

Le bilan de la saison marque une baisse par rapport à 2017.

Encaissement 2018 : 31 921,35 euros dont

Régie camping : 10 939 euros

Ligue de l'enseignement : 4 066 euros (2018)

Groupe Scolaire

Un plan d'hygiène est en cours pour toute l'école.

Bilan travaux

Lentondre : nettoyage de la chaussée, fauchage de l'herbe, entretien fossés

Ecole Groupe Scolaire : plantation d'un pommier, remplacement d'un robinet à la fontaine de la maternelle, confection bac à roulette, pose étagère informatique, entretien chéneaux, évacuation feuilles mortes, réparation portillon.

Ancienne école : restauration des volets

Les Fonts : réparation auget basculant

Logement Falisson : mise en place d'un Té de dégorgement pour palier au problème d'écoulement des eaux usées, nettoyage des seuils de porte

Salle du Falisson : jointoiement pour empêcher l'entrée de mouches, élagage du chemin d'accès, réparation écoulement des eaux sur voirie

Atelier zone artisanale : création d'un sanitaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.